



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-265

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2022

# Sommaire

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie /**

### **Direction départementale des territoires de Haute-Savoie**

74-2022-08-24-00001 - Arrêté n° DDT-2022-1053 du 24 août 2022 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (7 pages) Page 3

74-2022-08-24-00002 - Arrêté n° OS-2022-04 du 24 août 2022 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (5 pages) Page 11

74-2022-08-24-00003 - Arrêté n° PA-2022-04 du 24 août 2022 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 17

### **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier**

74-2022-08-24-00004 - arrêté SGCD SLI PAC 2022 128 portant délégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 21

74-2022-08-24-00005 - arrêté SGCD SLI PAC 2022 129 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus (4 pages) Page 26

74-2022-08-24-00006 - arrêté SGCD SLI PAC 2022 130 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie (4 pages) Page 31

74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00001

Arrêté n° DDT-2022-1053 du 24 août 2022 de  
subdélégation de signature du directeur  
départemental des territoires de la Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Le préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Anancy, le 24 août 2022

**Arrêté n° DDT-2022-1053**

de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires  
de la Haute-Savoie

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

**VU** l'arrêté du 20 novembre 2019 du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Raphaël GUILLET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 9 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2021 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté du 10 février 2021, du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Julien LANGLET en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-094 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**ARRETE**

**Article 1** - Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-094 du 23 août 2022, donnant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, subdélégation de signature est donnée à :

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 ANNECY cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : sgc-conseil-gestion@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1/7

**1 - 1 – Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-094 du 23 août 2022**

M. Raphaël GUILLET, directeur adjoint.

**1 - 2 - Pour les affaires visées au chapitre AG – Administration générale :**

**\* pour l'octroi des congés annuels visés au sous-paragraphe AG 1.1 :**

délégation est donnée aux personnels d'encadrement des services, cellules et unité territoriale.

**1 - 3 - Pour les affaires visées au chapitre AJ - Affaires juridiques et contentieuses :**

**\* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion de AJ 2 et AJ 7) :**

M. Laurent KOMPFF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour les affaires visées au paragraphe AJ 1 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

**\* pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

Mme Céline BOCQUET, chargée du pré-judiciaire (CJ),

M. Guillaume FISCHBACH, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme (CJ),

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),

M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),

M. Claude GEMIGNANI, chargé de mission forêt (SEE-CMNFC),

M. Sébastien MALAN, chargé de mission réserves naturelles nationales et Natura 2000 (SEE-CMNFC),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),

M. Alexandre BUTTOUDIN, contrôleur des règles de la construction (CRC) et correspondant bâtiment Etat (SH-CBD),

**\* pour les affaires visées au paragraphe AJ 4 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

Mme Céline BOCQUET, chargée du contentieux pénal de l'urbanisme (CJ),

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),

M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),  
Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),  
M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),  
M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),  
Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (SEE-CLA),  
M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (SEE-CLA),  
Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),  
Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),  
M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),  
M. Alexandre BUTTOUDIN, contrôleur des règles de la construction (CRC) et correspondant bâtiment Etat (SH-CBD).

#### **1 - 4 - Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques :**

**\* pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion du AUR 2 p) :**

M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion des AUR 2 n et AUR 2 p) :**

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux sous-paragraphe**

**AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k,**

**AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements,**

**AUR 4 :**

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux paragraphes**

**AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k,**

**AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements,**

**AUR 4,**

**dans la limite des compétences territoriales :**

M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),

M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),

**\* pour les lettres visées aux sous-paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h :**

les agents dont les noms suivent et dans la limite des compétences territoriales définies ci-après :

**- Département de la Haute-Savoie :**

M. Joël GIROD, référent application du droit des sols (SAR/CADS),

Mme Caroline CONSTANTIN, instructrice application du droit des sols (SAR/CADS),

**- Unité territoriale de Thonon (SEE) :**

M. Olivier BENEDETTI, instructeur en urbanisme et fiscalité,

M. Jean-Marc DAGAND, instructeur en urbanisme et fiscalité,

M. Maurice PERRIAUD, instructeur en urbanisme et fiscalité,

**\* pour les affaires visées au paragraphe AUR 5 :**

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR).

#### **1 - 5 - Pour les affaires visées au chapitre EE – Eau et environnement :**

**\* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion des EE 2 d, EE 5 f et EE 12) :**

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),  
M. Laurent KOMPFF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour les affaires visées aux paragraphes EE 1 (à l'exclusion de EE 1 g) :**

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 2 b :**

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),  
M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),  
Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 5 n :**

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

**\* pour les affaires visées au paragraphe EE 8 :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),

**\* pour les affaires visées au paragraphe EE 9 :**

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),  
M. Cédric GODEFROY, chargé de mission montagne (SAR),

**\* pour les affaires visées au paragraphe EE 10 :**

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE).

**1 - 6 - Pour les affaires visées au chapitre HC – Habitat et construction :**

**\* pour l'ensemble des décisions :**

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),  
Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),  
M. Laurent KOMPFF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,  
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

**\* pour l'ensemble des affaires visées aux paragraphes HC 1 et HC 2 :**

Mme Aude MAGDELENAT, cheffe de la cellule aides habitat public (SH-CAHP), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**\* pour les affaires visées au paragraphe HC 2 :**

M. Sylvain THOMAS, chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV),  
Mme Malika EL BAZTA, adjointe au chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV),

**\* pour les affaires visées au paragraphe HC 3 :**

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe HC 1 f :**

Mme Anne FONTA, cheffe de la cellule intervention habitat privé (SH-CIHP).

**1 - 7 - Pour les affaires visées au chapitre EA – Économie agricole :**

**\* pour l'ensemble des décisions :**

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),  
M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

**\* pour les affaires visées aux sous-paragraphes EA 1 d, EA 1 e, et au paragraphe EA 4 :**

Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

**\* pour les affaires visées aux paragraphes EA 1, EA 2 et EA 3 :**

M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF),

**\* pour les affaires visées aux sous-paragraphes EA 1 e, EA 1 g et EA 1 h :**

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE).

**1 - 8 - Pour les affaires visées au chapitre FE – Gestion des fonds européens :**

**\* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion du FE 1 b) :**

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE).

**1 - 9 - Pour les affaires visées au chapitre SER – Sécurité - éducation routière :**

**\* pour l'ensemble des décisions, sauf les décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

Mme Éléonore RICHARD, cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),

Mme Martine MANESSE, adjointe à la cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),

**\* pour les affaires visées au paragraphe SER 1 :**

Mme Rachel CHAPUIS, coordinatrice sécurité routière (STEM-CSR),

M. Nicolas RAMELLA-PEZZA, chargé de mission observatoire départemental de la sécurité routière et contrôles automatisés (STEM-CSR).

**1 - 10 - Pour les affaires visées au chapitre TC – Transports et contrôles :**

**\* pour l'ensemble des affaires :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour les affaires visées au paragraphe TC 2**

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),

Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),

M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),



M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),  
Mme Muriel MARIOTTO, animatrice territoriale (SAR-PA),  
M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),  
Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),  
M. Stéphane RENÉ, animateur territorial (SAR-PA),  
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),  
M. Frédéric TALLOIS, animateur territorial (SAR-PA),

**\* pour les affaires visées au paragraphe TC 4 :**

M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM),

**\* pour les affaires visées au paragraphe TC 6 :**

M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement (STEM-CD),  
Mme Cécile LEFEVRE, chargée de la réglementation de la circulation (STEM-CD).

**1 - 11 - Pour les affaires visées au chapitre DPF - Domaine public fluvial :**

**\* pour les affaires visées au paragraphe DPF 1, pour les correspondances relatives aux manifestations nautiques visées au sous-paragraphe DPF 2 a, et pour les affaires visées aux sous-paragraphes DPF 2 b et DPF 2 c :**

Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (SEE-CLA),  
M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (SEE-CLA),  
M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),  
M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),  
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),  
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),  
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour les affaires visées au sous-paragraphe DPF 1 d :**

Mme Mélanie BRUNIE, chargée de secteur lac d'Annecy (SEE-CLA),  
M. Olivier FILIPOVIC, chargé de secteur lac Léman (SEE-UT Thonon),  
M. Didier PEYROT, chargé de secteur lac Léman (SEE-UT Thonon),

**\* pour les affaires visées au paragraphe DPF 1 :**

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),  
Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP).

**1 - 12 - Pour les affaires visées au chapitre RCR – Routes et circulation routière :**

**\* pour l'ensemble de ces affaires :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022,

**\* pour les affaires visées au paragraphe RCR 2 :**

M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),  
Mme Cécile LEFEVRE, chargée de la réglementation de la circulation (STEM-CD).

**1 - 13 – Pour les affaires visées au chapitre EN – Énergie – Aides à l'électrification rurale**

**\* pour l'ensemble des affaires :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),  
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR), jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2** – Le présent arrêté prend effet le lendemain du jour de sa publication. À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours » accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours administratif (gracieux, hiérarchique) suivant les dispositions des articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande (articles L231-4 du code des relations entre le public et l'administration, R421-1, R421-2 et suivants du code de justice administrative).

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00002

Arrêté n° OS-2022-04 du 24 août 2022 portant  
subdélégation de signature pour l'exercice des  
attributions de la compétence d'ordonnateur  
secondaire délégué



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Le préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Anancy, le 24 août 2022

**Arrêté n° OS-2022-04**

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence  
d'ordonnateur secondaire délégué

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 09 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-123 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et notamment son article 3 ;

**ARRETE**

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 ANNECY cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : sylvia.charpin@haute-savoie.gouv.fr  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

1/5

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur **Raphaël GUILLET**, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé n° SGCD/SLI/PAC/2022-123, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, ou lorsqu'elles effectuent l'intérim d'un autre service :

- les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite des plafonds mentionnés,
- la constatation et la certification du service fait,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,

pour les opérations des budgets opérationnels de programme dont ils ont la charge, avec délégation donnée au centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) et au service facturier (SFACT) :

| NOM                | FONCTION  | SUBDELEGATION SUR BOP   | PLAFOND ENGAGEMENT    |
|--------------------|---|---|-----------------------|
| ASSADET Damien     | Chef du service eau environnement   | 113 – commandes diverses et MAPA<br>113 - subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 – subventions<br>203 - commandes diverses et MAPA<br>362 - subventions | 90 000 €              |
| BERNHARD Géraldine | Cheffe de la cellule prévention des risques   | 181 – commandes diverses et MAPA<br>181 - subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 - subventions  | 5 000 €               |
| BOLINCHES Carmen   | Adjointe à la cheffe de la cellule aides habitat public   | 135 – commandes diverses et MAPA<br>135 – subventions   | 20 000 €<br>200 000 € |
| BONEU Vincent      | Adjoint à la cheffe du service économie agricole, chef de la cellule agriculture et développement rural | 113 – subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA (élections baux ruraux)<br>149 – subventions<br>362 - subventions   | 90 000 €              |
| CELIE Amandine     | Cheffe du service habitat   | 135 – commandes diverses et MAPA<br>135 – subventions   | 90 000 €<br>200 000 € |
| CHAPTAL Frédéric   | Chef du service transition énergétique et mobilités   | 203 – commandes diverses et MAPA<br>207 – commandes diverses et MAPA<br>207 – subventions   | 90 000 €              |
| CHAPUIS Rachel     | Coordinatrice sécurité routière   | 207 – commandes diverses et MAPA<br>207 – subventions   | 5 000 €               |
| DENIS Laurence     | Cheffe du service économie agricole   | 149 – subventions<br>149 (élections baux ruraux) – commandes diverses et MAPA<br>362 – subventions  | 90 000 €              |
| FAVRE Amédée       | Chef de la cellule loup et activités d'élevage  | 113 – subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 – subventions  | 20 000 €              |
| FOSSORIER Laure    | Adjointe à la cheffe du service habitat   | 135 – commandes diverses et MAPA<br>135 – subventions   | 90 000 €<br>200 000 € |
| GEORGE Laurent     | Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse  | 362 - subventions   | 20 000 €              |

| <b>NOM</b>                             | <b>FONCTION</b>   | <b>SUBDELEGATION SUR BOP</b>   | <b>PLAFOND ENGAGEMENT</b> |
|--|---|--|---------------------------|
| GODET Florent                          | Adjoint au chef du service aménagement risques                            | 181 - commandes diverses et MAPA<br>181 - subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 – subventions<br>135 – commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme)                      | 90 000 €                  |
| GRAND Stéphane                         | Adjoint au chef de la cellule lac d'Annecy                                | 203 - commandes diverses et MAPA   | 5 000 €                   |
| GUICHON Eric                           | Chef de l'unité territoriale de Thonon                                    | 203 – commandes diverses et MAPA, carte achat  | 5 000 €                   |
| KOMPF Laurent<br>(jusqu'au 31/08/2022) | Chef du service aménagement risques                                       | 181 – commandes diverses et MAPA<br>181 - subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 – subventions<br>135 – commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme)<br>135 - subventions | 90 000 €<br>200 000 €     |
| LAMBERSENS Karine                      | Cheffe de la cellule lac d'Annecy   | 203 - commandes diverses et MAPA   | 5 000 €                   |
| LEDEZ Eric                             | Adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman | 203 – commandes diverses et MAPA, carte achat  | 5 000 €                   |
| MAGDELENAT Aude                        | Cheffe de la cellule aides habitat public                                 | 135 – commandes diverses et MAPA<br>135 – subventions  | 20 000 €<br>200 000 €     |
| MENET Antoine                          | Chef de la cellule agro-écologie et filières                              | 149 – subventions<br>362 – subventions   | 20 000 €                  |
| RAMELLA-PEZZA Nicolas                  | Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés                           | 207 – commandes diverses et MAPA   | 5 000 €                   |
| RICHARD Eléonore                       | Cheffe de la cellule éducation routière                                   | 207 – commandes diverses et MAPA   | 5 000 €                   |
| RIETHMULLER Thomas                     | Adjoint au chef du service eau environnement                              | 113 – commandes diverses et MAPA<br>113 – subventions<br>149 – commandes diverses et MAPA<br>149 – subventions<br>203 - commandes diverses et MAPA<br>362 - subventions                                    | 90 000 €                  |
| SOUDAN-ROSSERO Eliane                  | Chargée des techniques de l'information                                   | 207 – carte achat  | 5 000 €                   |
| SULZER Nadine                          | Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités           | 203 - commandes diverses et MAPA<br>207 - commandes diverses et MAPA<br>207 – subventions  | 90 000 €                  |

**Article 3** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans chorus les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus Formulaires :

| NOM                                    | FONCTION   | VALIDATION SUR BOP |
|--|--|--------------------|
| ASSADET Damien                         | Chef du service eau environnement  | 113, 149, 203, 362 |
| BERNHARD Géraldine                     | Cheffe de la cellule prévention des risques  | 181, 149           |
| BOLINCHES Carmen                       | Adjointe à la cheffe de la cellule aides habitat public                                | 135                |
| BRUNIE Mélanie                         | Chargée de secteur lac d'Annecy, cellule lac d'Annecy                                  | 203                |
| CELIE Amandine                         | Cheffe du service habitat  | 135                |
| CHAPTAL Frédéric                       | Chef du service transition énergétique et mobilités                                    | 203, 207           |
| CHAPUIS Rachel                         | Coordinatrice sécurité routière  | 207                |
| FOSSORIER Laure                        | Adjointe à la cheffe du service habitat  | 135                |
| GARCIA Charles-André                   | Instructeur et gestionnaire de crédits, service eau et environnement                   | 113, 203           |
| GEORGE Laurent                         | Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse                                     | 113, 149, 362      |
| GODET Florent                          | Adjoint au chef du service aménagement risques   | 181, 149, 135      |
| KOMPF Laurent<br>(jusqu'au 31/08/2022) | Chef du service aménagement risques  | 181, 149, 135      |
| LAMBERSENS Karine                      | Cheffe de la cellule lac d'Annecy  | 203                |
| MAGDELENAT Aude                        | Cheffe de la cellule aides habitat public  | 135                |
| PARA-DESTHOMAS Claire                  | Adjointe au chef de la cellule bâtiment durable  | 362                |
| RAMANZIN Jérôme                        | Chef de la cellule bâtiment durable  | 362                |
| RICHARD Eléonore                       | Cheffe de la cellule éducation routière  | 207                |
| RIETHMULLER Thomas                     | Adjoint au chef du service eau environnement   | 113, 149, 203, 362 |
| SERPETTE Geneviève                     | Adjointe à la cheffe de la cellule prévention des risques, service aménagement risques | 149, 181, 135      |
| SULZER Nadine                          | Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités                        | 203, 207           |

La gestion comptable de ces opérations est effectuée par le centre de prestations comptables mutualisées ou le service facturier selon les dispositions du protocole portant contrat de service mis en place entre le service prescripteur, le centre de prestations comptables mutualisé et le service facturier bloc 2.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date

de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET



74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00003

Arrêté n° PA-2022-04 du 24 août 2022 portant  
subdélégation de signature pour l'exercice des  
attributions de la compétence de représentant  
du pouvoir adjudicateur



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Le préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Anney, le 24 août 2022

**Arrêté n° PA-2022-04**

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 09 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-095 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des Territoires, pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des Territoires, et notamment son article 3 ;

**ARRETE**

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 ANNECY cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : sylvia.charpin@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

**Article 1er** : Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Raphaël GUILLET, directeur départemental adjoint des Territoires, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, tous les marchés et leurs pièces justificatives.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée dans les conditions limitatives précisées ci-après :

| NOM                                 | FONCTION  | SUBDELEGATION SUR BOP | MONTANT  |
|-------------------------------------|---|-----------------------|----------|
| ASSADET Damien                      | Chef du service eau environnement                               | 113<br>149<br>203     | 90 000 € |
| BERNHARD Géraldine                  | Cheffe de la cellule prévention des risques                     | 181<br>149            | 5 000 €  |
| BONEU Vincent                       | Adjoint au chef du service économie agricole                    | 149                   | 90 000 € |
| CELIE Amandine                      | Cheffe du service habitat                                       | 135                   | 90 000 € |
| CHAPTAL Frédéric                    | Chef du service transition énergétique et mobilités             | 203<br>207            | 90 000 € |
| CHAPUIS Rachel                      | Coordinatrice sécurité routière                                 | 207                   | 5 000 €  |
| DENIS Laurence                      | Cheffe du service économie agricole                             | 149                   | 90 000 € |
| FOSSORIER Laure                     | Adjointe à la cheffe du service habitat                         | 135                   | 90 000 € |
| GODET Florent                       | Adjoint au chef du service aménagement risques                  | 181<br>149            | 90 000 € |
| GRAND Stéphane                      | Adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy                  | 203                   | 5 000 €  |
| GUICHON Eric                        | Chef de l'unité territoriale de Thonon                          | 203                   | 5 000 €  |
| KOMPF Laurent (jusqu'au 31/08/2022) | Chef du service aménagement risques                             | 181<br>149            | 90 000 € |
| LAMBERSENS Karine                   | Cheffe de la cellule lac d'Annecy                               | 203                   | 5 000 €  |
| LEDEZ Eric                          | Adjoint de l'unité territoriale de Thonon                       | 203                   | 5 000 €  |
| MAGDELENAT Aude                     | Cheffe de la cellule aides habitat public                       | 135                   | 5 000 €  |
| RAMELLA-PEZZA Nicolas               | Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés                 | 207                   | 5 000 €  |
| RICHARD Eléonore                    | Cheffe de la cellule éducation routière                         | 207                   | 5 000 €  |
| RIETHMULLER Thomas                  | Adjoint au chef du service eau environnement                    | 113<br>149<br>203     | 90 000 € |
| SULZER Nadine                       | Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités | 203<br>207            | 90 000 € |

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00004

arrêté SGCD SLI PAC 2022 128 portant  
délégation de signature de la directrice du  
secrétariat général commun départemental de la  
Haute-Savoie en matière d'ordonnancement  
secondaire



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Anncney, le 24 août 2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-128**  
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun  
départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur**



VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-121 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

#### ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-121 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT et de Mme Sylvia CHARPIN, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-121 du 23 août 2022 est donnée, dans la limite de 2 000 € (hors titre 2), à Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achat et finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT, de Mme Sylvia CHARPIN et de Mme Hélène BEUCLIER, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-121 du 23 août 2022 est donnée, dans la limite de 2 000 €, à M. Pierre LAURENT, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, chef du service des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus formulaires les propositions d'engagements juridiques signées préalablement par les agents désignés dans les articles 1, 2 et 3 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus formulaires :

| <b>NOM Prénom</b>    | <b>Fonction</b>   | <b>Validation sur BOP</b> |
|----------------------|---|---------------------------|
| AMET Anne-Laure      | Gestionnaire budgétaire   | Tous BOP                  |
| BEUCLIER Hélène      | Cheffe du service achat et finances   | Tous BOP                  |
| CARRIER Elisabeth    | Chargée de mission immobilier   | Tous BOP                  |
| COULEROT Frédéric    | Chef du service logistique et immobilier  | Tous BOP                  |
| DEPOLLIER Marie-Ange | Adjointe à la cheffe du service achat et finances, coordonnatrice départementale des dépenses | Tous BOP                  |
| DEPRES Catherine     | Gestionnaire budgétaire   | Tous BOP                  |
| DUFFAUD Christine    | Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe                  | Tous BOP                  |
| MERMILLOD Catherine  | Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe                  | Tous BOP                  |
| SONNERAT Audrey      | Adjointe à la cheffe du service achat et finances   | Tous BOP                  |
| STROHL Murielle      | Gestionnaire action sociale   | Tous BOP                  |
| WANNES Marie         | Gestionnaire budgétaire   | Tous BOP                  |

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais occasionnés par les déplacements des personnels relevant du périmètre du secrétariat général commun départemental dans l'outil Chorus-DT, pour l'ensemble des BOP (fonction GV).

| <b>NOM Prénom</b>    | <b>Fonction</b>   |
|----------------------|---|
| AMET Anne-Laure      | Gestionnaire budgétaire   |
| BEUCLIER Hélène      | Cheffe du service achat et finances   |
| CAMINAZ Joël         | Chargé commande publique, gestionnaire frais de déplacement                                   |
| CHARPIN Sylvia       | Directrice adjointe du SGCD   |
| DEPOLLIER Marie-Ange | Adjointe à la cheffe du service achat et finances, coordonnatrice départementale des dépenses |
| LIGNEE Valérie       | Référente Chorus DT, gestionnaire frais de déplacement  |
| MERMILLOD Catherine  | Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe                  |
| SONNERAT Audrey      | Adjointe à la cheffe du service achat et finances   |
| WANNES Marie         | Gestionnaire budgétaire   |

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes pour l'utilisation de la carte d'achat, dans la limite des plafonds définis ci-après :

| <b>NOM Prénom</b>  | <b>Service</b>                           | <b>Fonction</b>  | <b>Niveau carte achat</b> | <b>Plafond paiement</b> |
|--------------------|--|--|---------------------------|-------------------------|
| Thomas FAUCONNIER  | Préfecture                               | Secrétaire général   | 1                         | 1 000 €                 |
| Animya N'TCHANDY   | Préfecture                               | Directrice de cabinet  | 1                         | 1 000 €                 |
| Joanna PELLUET     | Préfecture                               | Cheffe du bureau de la représentation et de la communication de l'État | 1                         | 1 000 €                 |
| Emmanuel COQUAND   | Sous-préfecture Thonon-les-Bains         | Sous-préfet  | 1                         | 1 000 €                 |
| Anne-Gaëlle BAILLY | Sous-préfecture Thonon-les-Bains         | Secrétaire générale  | 1                         | 1 000 €                 |
| Rémy DARROUX       | Sous-préfecture Bonneville               | Sous-préfet  | 1                         | 1 000 €                 |
| Isabelle ANTHONIOZ | Sous-préfecture Bonneville               | Secrétaire générale  | 1                         | 1 000 €                 |
| Jean-Luc BLONDEL   | Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois | Sous-préfet  | 1                         | 1 000 €                 |
| Frédérique LOISEAU | Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois | Secrétaire générale  | 1                         | 1 000 €                 |
| Frédéric COULEROT  | SGCD                                     | Chef du service logistique et immobilier                               | 1                         | 2 000 €                 |
| Patrick BRIQUET    | SGCD                                     | Agent logistique   | 1                         | 1 000 €                 |
| Julien LANGLET     | DDT                                      | Directeur  | 1                         | 1 000 €                 |
| Raphaël GUILLET    | DDT                                      | Directeur adjoint  | 1                         | 1 000 €                 |
| Eric GUICHON,      | DDT                                      | Chef de l'unité territoriale de Thonon-les-Bains                       | 1                         | 1 000 €                 |



|                             |       |                          |   |         |
|-----------------------------|-------|--------------------------|---|---------|
| Éliane SOUDAN-ROSSERO       | DDT   | Chargée de communication | 1 | 1 000 € |
| Chantal BAUDIN              | DDPP  | Directrice               | 1 | 1 000 € |
| Pierre MILLOT               | DDPP  | Assistant service SSA    | 1 | 1 000 € |
| Chrystèle MARTINEZ          | DDETS | Directrice               | 1 | 1 000 € |
| Marion BOUTELOUP-<br>MASSOT | DDETS | Directrice adjointe      | 1 | 1 000 € |

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun  
départemental,



Nathalie BRAT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00005

arrêté SGCD SLI PAC 2022 129 portant  
subdélégation de signature de la directrice du  
secrétariat général commun départemental de la  
Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER,  
coordonnatrice départementale Chorus



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 24 août 2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-129**

portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-121 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



## ARRÊTE

**Article 1 :** Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés ci-dessous, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER en tant que coordonnatrice départementale Chorus pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Auvergne Rhône-Alpes :

| Programme | Intitulé du programme  |
|-----------|--|
| 124       | conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales                                      |
| 134       | développement des entreprises et régulations   |
| 135       | urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat  |
| 148       | fonction publique  |
| 155       | conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail                     |
| 161       | sécurité civile  |
| 176       | police nationale   |
| 181       | prévention des risques   |
| 203       | infrastructures et services de transports  |
| 206       | sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation   |
| 207       | sécurité et éducation routières  |
| 215       | conduite et pilotage des politiques de l'agriculture   |
| 216       | conduite et pilotage des politiques de l'intérieur   |
| 217       | conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables |
| 348       | renovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants                 |
| 349       | fonds pour la transformation de l'action publique  |
| 354       | administration territoriale de l'État  |
| 362       | écologie   |
| 363       | compétitivité  |
| 364       | cohésion   |
| 723       | opérations immobilières et entretien des bâtiments.  |

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine MERMILLOD, coordonnatrice départementale Chorus adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Catherine MERMILLOD, délégation de signature est donnée à Mme Christine DUFFAUD.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun départemental,



Nathalie BRAT



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-08-24-00006

arrêté SGCD SLI PAC 2022 130 portant  
subdélégation de signature de la directrice du  
secrétariat général commun départemental de la  
Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 24 août 2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-130  
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun  
départemental de la Haute-Savoie**

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R414-1 et suivants et R611-8-2 et suivants ;

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-120 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr](mailto:sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/3

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur**





## ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue à l'article 1 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-120 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du SGCD
- M. Pierre LAURENT, directeur adjoint, chef du service des systèmes d'information et de communication
- Mme Céline PEREZ, cheffe du pôle standard
- Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances
- M. Frédéric COULEROT, chef du service logistique et immobilier
- M. Aymeric FONTANA, chef du pôle accueil courrier
- Mme Marie-Thérèse SALOMON, cheffe du pôle logistique et entretien du patrimoine
- Mme Geneviève FAYE, cheffe du service ressources humaines et gestion des compétences
- Mme Catherine MARCINKOWSKI, cheffe du pôle gestion statutaire RH
- Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention

à l'effet de signer l'octroi des congés annuels, des jours de RTT, des jours de régulation et des congés récupérateurs aux agents placés sous leur autorité.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du SGCD
- M. Pierre LAURENT, directeur adjoint, chef du service des systèmes d'information et de communication
- Mme Céline PEREZ, cheffe du pôle standard
- Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances
- M. Frédéric COULEROT, chef du service logistique et immobilier
- M. Aymeric FONTANA, chef du pôle accueil courrier
- Mme Marie-Thérèse SALOMON, cheffe du pôle logistique et entretien du patrimoine
- Mme Geneviève FAYE, cheffe du service ressources humaines et gestion des compétences
- Mme Catherine MARCINKOWSKI, cheffe du pôle gestion statutaire RH
- Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention

à l'effet de valider les ordres de mission pour les déplacements temporaires des agents placés sous leur autorité en tant que VH1.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, à l'effet de signer tous documents relatifs aux prestations d'action sociale.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DUMONT, adjointe à la cheffe de pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie DUMONT, à Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, à l'effet de signer tous documents relevant de la formation.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet le 24 août 2022.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun  
départemental de la Haute-Savoie,



Nathalie BRAT

